www.unsa-justice.fr
secretariat.unsa.justice@gmail.com

Rentrée et garde d'enfants

Avec la rentrée de septembre, la question de la garde des enfants est un sujet central pour de nombreuses familles du Ministère.

En matière de garde d'enfants les contraintes peuvent rapidement devenir nombreuses, que ce soit la question du coût des frais de garde, celle des horaires qui peuvent être « décalées » avec des services le week-end, la nuit ou les jours fériés, ainsi que des audiences tardives.

La principale difficulté réside le plus souvent sur le fait de trouver un mode de garde adapté et disponible en fonction des contraintes familiales de chacun.

Dans ce contexte, l'Etat employeur met à disposition des Personnels du ministère de la Justice des soutiens qu'ils soient financiers ou opérationnels pour soutenir les familles.

CESU :

Sur l'aspect financier les agents peuvent solliciter **sous conditions de ressources des titres CESU** permettant le règlement des modes de garde et atténuant la charge financière des frais de garde.

Le CESU 0 – 6 Ans (pour tous les agents) octroi d'une aide comprise entre **200 et 700 Euros par enfant :**
www.cesu-fonctionpublique.fr

Le CESU 0 – 6 Ans H.A. (pour les agents justifiant d'un travail en horaire décalé) **octroi d'une aide de 200 Euros par enfant :**
https://cheque-domicile-pages.up.coop/clients/ministere-de-la-justice/

Le CESU 6 – 12 Ans Péri (pour tous les agents) octroi d'une aide comprise entre **250 et 350 Euros** :
https://cheque-domicile-pages.up.coop/clients/ministere-de-la-justice/

Concernant les modes de garde, les places en crèche sont souvent plébiscitées par les parents mais leur accès reste généralement limité. Dans ce contexte l'Etat employeur réserve auprès d'opérateurs des places en crèches (4000) dont les modalités d'attribution diffèrent pour l'instant d'une région administrative à l'autre. Parallèlement, le Ministère réserve 200 places en Ile-de-France.

Pour connaitre les localisations et les berceaux disponibles en Région, il vous faut vous rendre sur le site de la SRIAS de votre région : Tapez **SRIAS** suivi du nom de votre Région dans un moteur de recherche

Pour candidater sur les places en crèche du Ministère (Année 2020 -2021) :

https://babilou.tfaforms.net/4741273

Les places de crèche n'étant pas la seule solution, les familles peuvent souvent solliciter des Assistantes Maternelles comme mode de garde. La Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF), a mis un site permettant de trouver des Assistantes Maternelles ainsi que de visualiser leurs disponibilités.

Pour tout renseignement, les Personnels peuvent se rendre sur le site : https://mon-enfant.fr

L'UNSa Justice revendique sans relâche le développement des aides à la famille au bénéfice des Personnels !

Paris, le 14 septembre 2020
Jean-François FORGET
Secrétaire général